

223C0899  
FR0010095596-FS0480

15 juin 2023

**Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention**  
**(articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**VALERIO THERAPEUTICS**

(Euronext Growth Paris)

1. Par courrier reçu le 15 juin 2023, la société Agenesis Inc. (3 Forbes Road, Lexington, MA 02421-7305, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 juin 2023, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la société VALERIO THERAPEUTICS<sup>1&2</sup> et détenir 17 857 143 actions VALERIO THERAPEUTICS représentant autant de droits de vote, soit 11,57% du capital et des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société VALERIO THERAPEUTICS.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La société Agenesis Inc. déclare que :

- le financement de l'opération est réalisé par recours aux fonds propres d'Agenesis ;
- Agenesis agit seule et n'a conclu aucun accord constitutif d'une action de concert avec un tiers vis-à-vis de la société ;
- Agenesis n'envisage pas de poursuivre l'acquisitions d'actions supplémentaires de la société et n'envisage pas de prendre le contrôle de la société ;
- la participation à cette opération est effectuée dans le but général de soutenir le développement des thérapeutiques oncologiques, qui comprend le portefeuille de développement de la société et d'éventuels partenariats scientifiques futurs ;
- Agenesis n'envisage aucune des opérations listées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- Agenesis ne détient pas d'instruments et/ou accords listés au 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- Agenesis n'a pas conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société ;
- Agenesis ne dispose pas de représentants au conseil d'administration et n'entend pas demander la nomination de représentants en qualité d'administrateur. »

<sup>1</sup> Anciennement dénommée ONXEO.

<sup>2</sup> Société transférée sur Euronext Growth Paris le 15 décembre 2020.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 154 364 273 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.